Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBS (Lux) Emerging Economies Fund - Global Bonds (USD), catégorie I-X-acc (ISIN: LU0426896378), USD
un compartiment de UBS (Lux) Emerging Economies Fund
Ce compartiment est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la société de gestion).

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds fait l'objet d'une gestion active et investit principalement dans des emprunts d'Etat des marchés émergents en monnaies fortes. Le fonds peut aussi réaliser des investissements opportunistes dans des obligations d'entreprise en monnaies locales des marchés émergents.

L'exposition du fonds aux pays, taux d'intérêt et monnaies fait l'objet d'une gestion active dans le cadre d'un contrôle rigoureux du risque afin d'exploiter les fluctuations des marchés.

Le compartiment fait l'objet d'une gestion active et utilise l'indice de référence, JPM EMBI Global Diversified (USD) USD aux fins de construction du portefeuille, de comparaison des performances et de gestion du risque.

En principe, les investisseurs peuvent demander à la société de gestion le rachat de leurs parts lors de tout jour ouvré bancaire normal au Luxembourg.

Les revenus de cette catégorie d'actions sont réinvestis.

Bien que le portefeuille soit, en partie, investi dans les mêmes instruments et affiche les mêmes pondérations que l'indice de référence, le gérant de portefeuille n'est pas contraint par l'indice pour la sélection des instruments. En particulier, le gérant est libre d'investir dans des obligations d'émetteurs ne figurant pas dans l'indice, et/ou de choisir une pondération sectorielle différente de celle de l'indice s'il l'estime nécessaire pour saisir certaines opportunités d'investissement. La performance du compartiment peut donc largement s'écarter de celle de l'indice de référence dans les périodes de forte volatilité du marché.

Le Fonds pourra conclure des opérations de prêt de titres.

Profil de risque et de rendement

Risque moins élevé — Risque plus élevé

Rendement généralement inférieur — Rendement généralement supérieur

1	2	3	4	**5**	6	7

Informations complémentaires sur la catégorie de risque

- La catégorie de risque est basée sur la volatilité future estimée du fonds. La méthode utilisée pour obtenir cette estimation dépend du type de fonds et des données historiques.
- La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas statique et peut évoluer au fil du temps.
- L'allocation à la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'un placement dans ce fonds est dénué de tout risque.

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?

- Le fonds est classé dans la catégorie 5 car la volatilité de ses rendements est élevée.
  Le fonds investit en obligations et peut donc être soumis à une certaine volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat. La valeur du portefeuille peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. La valeur d'une part peut être influencée par les fluctuations de change.

Autres risques importants

- Les obligations des marchés émergents sont habituellement assorties d'un risque de crédit élevé (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Les placements en titres à revenu fixe sont généralement considérés comme assortis d'un certain risque de crédit (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Le fonds peut investir dans des actifs moins liquides, potentiellement difficiles à vendre en cas de crise du marché.
- Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire ou augmenter le risque de placement (y compris le risque de perte lié à une faillite de la contrepartie).
- Chaque fonds présente des risques particuliers, dont les descriptions figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	0.00%
Commission de conversion	3.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.04%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

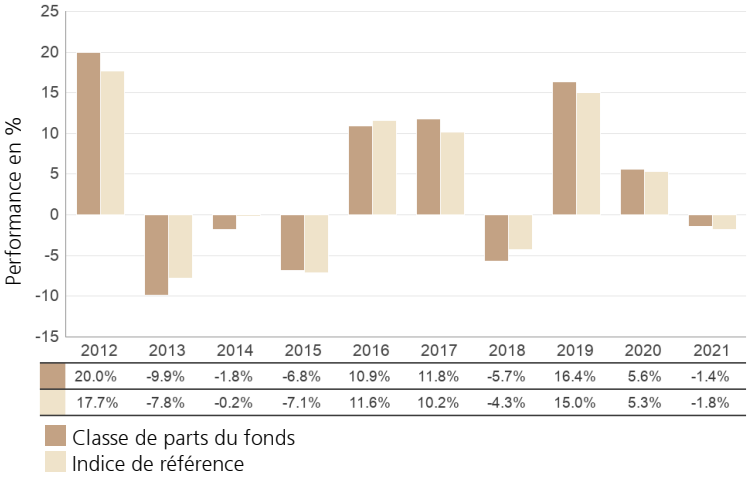
Les **frais d'entrée** indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour en savoir plus consultez votre conseiller financier.

En ce qui concerne les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent généralement:

- Des coûts découlent du prêt de titres ainsi que des coûts de transaction, à l'exception des coûts d'achat et de vente de parts d'autres fonds

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, qui est disponible à l'adresse **www.ubs.com/funds.**

Performances passées



La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.

Le graphique montre la performance de placement de la catégorie calculée en tant que variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. En général, le calcul des performances passées tient compte de tous les coûts à l'exception de la commission d'émission. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.

Le 1er novembre 2016: changement de la politique d'investissement; la performance a été réalisée dans des conditions qui n'existent plus.
La catégorie a été lancée en 2009. Le fonds a été lancé en 1998.
La performance passée est calculée en USD.
Lorsqu'un indice est prévu aux fins de comparaison de la performance, il constitue la référence par rapport à laquelle la performance de la classe d'actifs peut être mesurée. Le compartiment ne vise pas à répliquer l'indice de référence.

Informations pratiques

Dépositaire:
UBS Europe SE, Luxembourg branch

Informations complémentaires
Des informations sur le fonds UBS (Lux) Emerging Economies Fund et ses catégories de parts, le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement, en anglais ou en allemand, auprès de la société de gestion du Fonds, de l'Administrateur central, de la Banque dépositaire, des distributeurs du Fonds ou en ligne à l'adresse **www.ubs.com/funds.**
La monnaie de la catégorie de parts est USD. Le cours des actions est publié chaque jour de négoce. Il est disponible en ligne à l'adresse **www.ubs.com/funds.**
Les détails, qui comprennent les procédures liées au traitement des réclamations, la stratégie d'exercice des droits de vote du fonds, les directives relatives au traitement des conflits d'intérêt, la politique de meilleure exécution et la politique de rémunération actuelle, qui inclut une description du calcul de la rémunération et des avantages et les responsabilités du Comité de rémunération, sont disponibles à l'adresse **www.ubs.com/fml-policies** Sur demande, une version imprimée sera fournie gratuitement.
Les parts détenues peuvent être échangées contre des parts d'autres compartiments du fonds et/ou d'autres catégories aux frais de conversion indiqués ci-avant. Les parts de catégories libellées en RMB peuvent uniquement être converties en parts de compartiments ou catégories dont le RMB est la devise.

Législation fiscale
Les lois fiscales en vigueur dans votre pays de résidence ou de domicile fiscal(e) déterminent la manière dont les revenus et le capital de votre placement dans le fonds seront imposés. Pour obtenir de plus amples détails sur les effets fiscaux de votre placement dans le fonds, veuillez contacter votre conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité
La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'indice de référence est la propriété intellectuelle du fournisseur de l'indice. La classe de parts n'est ni sponsorisée, ni promue par le fournisseur de l'indice. Les informations juridiques complètes sont disponibles dans le prospectus.